Zeitschrift: Schweizerische Zeitschrift für Vermessung, Kulturtechnik und

Photogrammetrie = Revue technique suisse des mensurations, du

génie rural et de la photogrammétrie

Herausgeber: Schweizerischer Verein für Vermessungswesen und Kulturtechnik =

Société suisse de la mensuration et du génie rural

Band: 51 (1953)

Heft: 11

Artikel: Un projet d'urbanisme de grand imortance en France

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-210109

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 17.10.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

10 Franken pro Baum, so macht das bei 1000 Bäumen Fr. 10000.— aus, ein Betrag, gegenüber dem ein eventueller Mehraufwand für die Schätzungskosten absolut verschwindet.

Die Durchführung der Güterzusammenlegungen gestaltet sich in einem stark mit Bäumen durchsetzten Gebiet außerordentlich schwierig, und es sind weitgehende Unterhandlungen notwendig, bis eine allseitige Verständigung betreffend Zuteilung der Bäume mit den Landeigentümern erreicht wird. Diese Schwierigkeiten gehen so weit, daß neben einer Neuzuteilung an Bodenkapital gleichzeitig eine oft mühsamere Neuzuteilung des Baumkapitals gesucht werden muß. Allzu große Differenzen im Baumbestand zwischen dem alten und neuen Besitzstand sind möglichst zu vermeiden. Nicht jeder Landbesitzer hat gleiches Interesse an den Bäumen. Auch die Pflege der Bäume ist sehr verschieden und verursacht bei der Zuteilung der Grundstücke große Schwierigkeiten. Öfters ist man genötigt, einem Landeigentümer im neuen Besitz eine Parzelle mehr zuzuteilen, um einen besseren Ausgleich im Baumkapital zu erzielen.

Die in den letzten 15 Jahren durchgeführten Güterzusammenlegungen wiesen alle einen starken Baumbestand auf. So hatten die Unternehmen

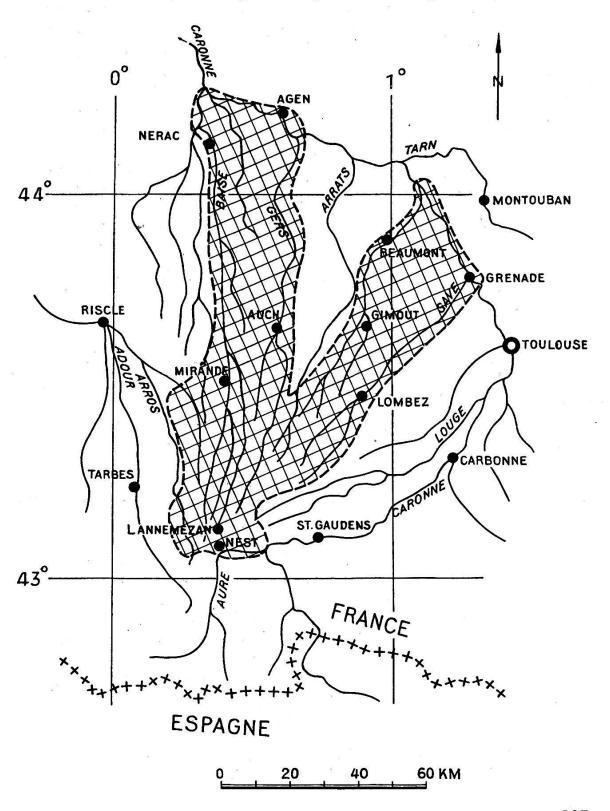
Aesch-Pfeffingen	402 ha	11910 Bäume oder pro ha 295
Pratteln	370 ha	5560 Bäume oder pro ha 153
Wenslingen-Oltingen	640 ha	9000 Bäume oder pro ha 140

Bei dieser großen Zahl von Bäumen wird der Wert der Grundstücke stark beeinflußt einerseits vom Zustand und von der Tragfähigkeit der Bäume und anderseits von den einzelnen Obstarten. Diese verschiedenartigen Verhältnisse sind bei der Schätzung allseits zu beachten, damit ein guter Wertausgleich im alten und neuen Besitz gewährleistet ist. Besondere Behandlung erfordern die im neuen Besitz zu nahe an der Grenze stehenden Bäume. Um spätere Unannehmlichkeiten zu vermeiden, verlangen die Landbesitzer vielfach die Beseitigung solcher Bäume. Diesen Begehren kann meistens nur entsprochen werden, wenn es sich um weniger wertvolle Bäume handelt, da deren Entfernung auf Kosten des Regulierungsunternehmens geht. Der starke Baumbestand hat schon öfters Anlaß zur Verwerfung der Güterzusammenlegung und infolgedessen zur Verschiebung der Grundbuchvermessung gegeben.

Un projet d'urbanisme de grand importance en France

Bn. Les Ingénieurs R. Gillard et C. Morell présentent dans les «Travaux» du mars 1951 un article fort intéressant sur un projet d'irrigation des coteaux de Gascoigne. La région dite des coteaux de Gascoigne couvre une surface d'environ un million d'hectares, limité au sud par le plateau de Lannemezan, à l'est et au nord par le cours de la Garonne et à l'ouest par le cours de l'Arros, un petit affluent de l'Adour.

Entre les vallées des différentes rivières s'élèvent des collines d'un caractère tout à fait particulier: le versant ouest est toujours abrupt et couvert de landes ou de forêts, tandis que le versant est en pente douce et couvert de cultures variées. Au point de vue géologique, s'étend sur des terrains apportés vers la fin de l'époque tertiaire un immense cône de déjection se déversant dans l'avant fosse du golfe de Gascoigne. Cette masse rattachées pour sa partie superficielle au pliocène, constituée



d'argiles englobant des cailloux roulés siliceux ne dut pas réstister longtemps à l'action des eaux superficielles et, profondément entaillée, elle forma les vallées où s'écoulent aujourd'hui les ruisseaux de la région.

Malheureusement les eaux météoriques sont mal utilisées, d'une part la température relativement élevée de l'atmosphère amène une évaporation intense, d'autre part, la nature du sol ne permet que très peu la rétention des eaux de pluie, si bien que l'important réseau de rivières ne constitue qu'un système de drainage recueillant les eaux de ruissellement au moment des pluies et ne présente le plus souvent que des tranchées entièrement sèches.

La zone considérée est en moyenne peu peuplée et la dépopulation est extrêmement rapide. Depuis 1850 jusqu'à 1950 la population a diminué de 320000 habitants à 195000. La densité de la population ne dépasse pas 30 habitants au km². La plus grande ville est Auch. Les causes de cette dépopulation sont variées, mais tiennent certainement aux difficultés d'exploitation provenant du manque d'eau. On constate qu'en moyenne il ne tombe que 350 mm de pluis pendant la période de végétation et ces précipitations ont lieu très souvent sous forme de violents orages. L'eau tombant sur un sol impérméable ruisselle en grande partie sans aucun bénéfice pour la végétation et provoque des crues.

La région des coteaux de Gascoigne se caractérise au point de vue agricole par une culture variée où dominent le blé et le maïs. Les exploitations sont surtout familiales et ont une étendue moyenne de 10 à 15 ha.

Sur l'initiative des agriculteurs, déjà en 1860 un petit canal d'irrigation de 7 m³/sec de débit et de 28 km de longueur a été construit, mais il ne pouvait irriguer que le 10 % des terrains cultivables. L'eau manquait partout, même souvent pour les besoins domestiques, en particulier pour l'abreuvage du bétail.

Après la dernière guerre le service du génie rural et le service hydraulique de la France ont étudié le problème d'irrigation à fond et ont fixé les principes de projet suivants:

1º Il faut prévoir des réserves d'eau en montagne. Dans ce but il est nécessaire de créer d'importants barrages-réservoirs en tête des principales vallées et de les mettre à la disposition de l'hydro-électricité et de l'irrigation de la région.

2º Il faut établir des canaux suivant la crête des coteaux qui séparent les différentes vallées et développer un système d'irrigation pour des besoins domestiques et de culture.

Les besoins domestiques ont été évalués à 300 l/sec par habitant et jour et la surface à irriguer à 25 % de la surface totale de la région, soit 250 000 ha ou 568 millions de mètres cubes d'eau par an. Certes la quantité d'eau ainsi prévue peut paraître faible puisque pour une irrigation s'étendant sur trois mois le débit fictif continu n'est que le 0,342 l/sec par ha, alors qu'on a coutume en France de parler d'un débit fictif continu de 1 l/sec par ha.

La tranche des installations initiales comprendra 2 gros barragesréservoirs en digue de terre, chacun de 4,5 millions de m³, dont les capacités utiles sont de 47 et de 64 millions de m³. Ces barrages placés sur les cotes de 439 m et 451 m sur mer, seront alimentés par deux canaux chacun d'un débit de 14 m³/sec et d'une longueur de 12 km. Parallèlement à l'exécution de ces travaux l'ancien canal d'irrigation sera élargi pour un débit de 14 m³/sec et l'ensemble de la surface des installations initiales sera desservie en eau par un réseau de canaux secondaires, tertiaires et de répartition. Les canaux secondaires et tertiaires représenteront en tout 1100 km, les canaux de répartitions (débit de 30 l/sec) 6125 km. Le projet total est évalué en chiffre rond à 13 milliards de francs français.

L'œuvre envisagée est grandiose et constitue probablement le plus important projet d'équipement rural de France. Le projet d'irrigation des coteaux de Gascoigne est le seul moyen de briser le cycle de la dépopulation et permettra l'utilisation parfaitement rationnelle des eaux pluviales des Pyrénées au triple profit de la production électrique, de la production agricole et de l'hygiène.

Patentierung von Grundbuchgeometern Géomètres du registre foncier diplômés

Auf Grund der bestandenen Prüfungen ist den nachgenannten Herren das Patent als Grundbuchgeometer erteilt worden

En suite des examens subis, le diplôme de géomètre du registre foncier a été délivré à MM.

Bangerter, Hans Rudolf, von Seedorf BE
Chevaux, Marcel, de Lussy s/Morges VD
Fülscher, Peter Kaspar, von Winterthur ZH
Gueissaz, André, de Ste-Croix VD
Häberli, Rudolf, von Münchenbuchsee BE
Kradolfer, Kurt, von Alterswilen TG und Stäfa ZH
Richard, Pierre, de Ursenbach BE
Schaltegger, Hans Ulrich, von Amlikon TG
Schmid, Bruno Albert, von Oberglatt ZH
Schnetzler, Hans Jakob, von Gächlingen SH
Styger, Jakob Edwin, von Stein AR
Vetterli, Jakob Albert, von Wagenhausen TG
Walz, Hannes Hellmut, von Brienz BE

Bern, den 10. Oktober 1953 Berne, le 10 octobre 1953

> Eidg. Justiz- und Polizeidepartement. Département fédéral de justice et police.